

## Mise en place prélèvement mensuel

A partir de la rentrée de septembre 2020, vous aurez la possibilité de payer par prélèvement mensuel la cotisation, la licence, les forfaits trimestriels et les prestations annexes. A cet effet, un échéancier de paiement en 10 fois du 25 septembre au 25 juin sera proposé à chacun courant septembre :

- Le paiement de la cotisation sera étalé de septembre à décembre (40€ mensuel)
- Le paiement de la licence sera étalé sur octobre et novembre
- Le paiement des forfaits trimestriels sera prélevé mensuellement
- Les autres prestations seront prélevées le mois suivant leur réalisation et une facture spécifique sera envoyée 10 jours avant le prélèvement

**Annexe 1** - Exemple d'échéancier (hors "Autres prestations") pour un forfait cheval adulte (paiement comptant)

	<b>Forfait cheval</b>	<b>Cotisation</b>	<b>Licence</b>	<b>Total</b>
1er Septembre	72 €	160 €	0€	232 €
1er Octobre	216 €	0 €	0 €	216 €
Décembre	0 €	0 €	36 €	36 €
1er Janvier	216 €	0 €	0 €	216 €
1er Avril	216 €	0 €	0€	216€

**Annexe 2** - Exemple d'échéancier (hors "Autres prestations") pour un forfait cheval adulte (paiement mensualisé par prélèvement SEPA)

	<b>Forfait cheval</b>	<b>Cotisation</b>	<b>Licence</b>	<b>Total</b>
Septembre	71 €	40 €	0€	111 €
Octobre	71 €	40 €	18 €	129 €
Novembre	71 €	40 €	18 €	129 €
Décembre	71 €	40 €	0 €	111 €
Chaque mois de janvier à juin	71 €	0 €	0 €	71 €